



MA 35 –
Immigration,
Nationalité,
Etat civil

Demandes d'ordre
général, conseils
personnalisés,
gestion des souhaits,
compliments et
plaintes :

E-Mail :

service@ma35.wien.gv.at

LobundTadel@ma35.wien.gv.at

Centre de services client(e)s
1200 Wien,
Dresdnerstraße 93, RDC
Lu, Ma, Je, Ve
08 h 00 – 12 h 00
Je 15 h 30 – 17 h 30

Internet :

www.einwanderung.wien.at

www.standesamt.wien.at

www.staatsbuergerschaft.wien.at

<http://www.wien.gv.at/amtshelfer/>

La direction MA 35 vous informe

Fiche d'information : « (Dauer-) Aufenthaltskarte »

Carte de séjour (permanent) pour membres de famille*) de citoyen(ne)s de l'EEE**) et de citoyen(ne)s suisses

Vous vous êtes installé(e) en Autriche avec un membre de votre famille
citoyen(ne) de l'EEE ou suisse après le 1^{er} janvier 2006,
vous venez d'effectuer votre déclaration de domicile et vous comptez
vous établir en Autriche pour une durée supérieure à trois mois ?

Alors, **vous devez en outre**, dans les **quatre mois** suivant votre entrée en Autriche,
vous présenter à la direction municipale compétente :

Magistratsabteilung 35
Referat „Grunderwerb & EWR“
1200 Wien, Dresdner Straße 93
Tél.: 01-4000-35.246
FAX: 01-4000-99.35.240
E-Mail: 50-ref@m35.magwien.gv.at

pour demander une carte de séjour (*Aufenthaltskarte*) valable cinq ans.

Heures d'ouverture :

Lu, Ma, Je, Ve de 8 h 00 à 12 h 00
et, en plus, le jeudi de 15 h 30 à 17 h 30

Accès en transports publics :

Schnellbahn, tramway ligne 2, bus lignes 5A ou 37 A – station Traisengasse
U 6 – station Dresdner Straße

<http://www.wien.gv.at/amtshelfer/dokumente/personenwesen/einwanderung/daueraufenthaltskarte.html>

Frais : jusqu'à 100 euros

Des frais supplémentaires peuvent être occasionnés par l'enregistrement de documents d'état civil étrangers.

Attention :

Vous avez l'obligation de solliciter une carte de séjour (*Aufenthaltskarte*)
dans les délais prévus sous peine d'amende pour infraction administrative.

Si vous avez résidé en Autriche de façon légale et ininterrompue pendant cinq ans, vous pouvez obtenir une
carte de séjour permanent (*Daueraufenthaltskarte*) valable dix ans.

*) membres de famille : conjoint(e) ou, en cas d'union enregistrée, concubin(e) accompagnant ou rejoignant le (la) citoyen(ne) de l'EEE ou suisse et proches parents en ligne directe descendante ou ascendante du (de la) citoyen(ne) de l'EEE ou suisse ou de son (sa) conjoint(e) ou concubin(e) enregistré(e).

**) Les Etats membres de l'EEE sont les 27 membres de l'UE plus l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège
Les Etats membres de l'UE sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande,
la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la
République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède



La direction MA 35 vous informe

Fiche d'information : « (Dauer-) Aufenthaltskarte »

Pièces à fournir

DOIVENT ETRE PRESENTÉS EN ORIGINAL + COPIE :

MA 35 –
Immigration,
Nationalité,
Etat civil

Demandes d'ordre
général, conseils
personnalisés,
gestion des souhaits,
compliments et
plaintes :

E-Mail :

service@ma35.wien.gv.at

LobundTadel@ma35.wien.gv.at

Centre de services client(e)s
1200 Wien,
Dresdnerstraße 93, RDC
Lu, Ma, Je, Ve
08 h 00 – 12 h 00
Je 15 h 30 – 17 h 30

Internet :

www.einwanderung.wien.at

www.standesamt.wien.at

www.staatsbuergerschaft.wien.at

<http://www.wien.gv.at/amtshelfer/>

- ✓ 1 photo d'identité actuelle pour passeport biométrique
- ✓ Passeport en cours de validité
- ✓ Titre de séjour ancien (le cas échéant)
- ✓ Extrait d'acte de mariage ou d'acte d'union enregistrée (PACS)
- ✓ Si la demande concerne un enfant, l'acte de naissance de l'enfant
- ✓ Récépissé de déclaration de domicile
- ✓ Justificatifs de ressources
- ✓ Justificatif de l'assurance attestant de votre qualité de coassuré(e) - pas l'e-card !
- ✓ Passeport ou carte d'identité du (de la) citoyen(ne) de l'EEE ou suisse
- ✓ Récépissé de déclaration de domicile du (de la) citoyen(ne) de l'EEE ou suisse
- ✓ Justificatifs prouvant que le (la) citoyen(ne) de l'EEE ou suisse bénéficie des droits liés à la libre circulation (justificatifs de revenus, certificat de travail, avis de pension, dépôts en banque, relevés de compte, etc.)
- ✓ Relevé des données assurance du (de la) citoyen(ne) de l'EEE ou suisse
- ✓ Pour membres de famille en ligne ascendante (parents/beaux parents) et pour enfants de plus de 21 ans : justificatifs de l'entretien effectivement accordé et documents prouvant le lien familial avec le (la) citoyen(ne) de l'EEE ou suisse.

AVIS:

POUR VOUS RENSEIGNER SUR L'ATTESTATION D'ENREGISTREMENT
« Anmeldebescheinigung » (= le titre de séjour pour citoyen(ne)s de l'EEE et suisses),
VEUILLEZ CONSULTER LA FICHE D'INFORMATION PERTINENTE OU LE PORTAIL
INTERNET !